

## **REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2008**

Etaient présents : P. SALVADOR, N. ARTUSO, B. AUDARD, C. BARTHEZ, D. CARCENAC, M. BIELSA, C. BOUSQUET, A. BREST, J. CARTIAUX, M-J. COLIN, P. COPILLET, J. DERRIEUX, Y. ROUTABOUL, D. BONNEFOUS, P. FABRE, H. FERAL, C. FITA, C. FRECON, M. BONNET, P. HEBRARD, C. HERIN, P. HUAU, A. LAPORTE, J. MATHIS, B. MIRAMOND, F. MONSARRAT, M. MOULIS, P. NEEL, S. NIVELAIS, G. PAULIN, H. PEDURAND, C. PISTRE, M-T. PLAGEOLES, L. ROUTABOUL, H. SAVIGNOL, M. TERRAL, J. TKACZUK, P. VERDIER, J-L. VINCQ.

Ont donné pouvoir : Denis Donnadiou à Paul Salvador ; Jean-Marie Béziou à Jean Derrieux ; Nicolas Vandewalle à Alain Laporte ; Michel Buffel à Bernard Miramond ; Jean Noblet à Michel Bielsa.

Le 5 Septembre 2008 à 14h30, les membres du Syndicat Mixte du Pays « Vignoble Gaillacois, Bastides & Val Dadou », se sont réunis en Comité Syndical, au Centre de Ressources de Tarn et Dadou à Técou, sur convocation écrite en date du 20 Août 2008.

La réunion est présidée par Monsieur Paul SALVADOR qui ouvre la séance, remercie les personnes présentes et excuse celles qui n'ont pu se libérer.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux questions suivantes :

- 1. Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 30 Avril 2008**
- 2. Nouveau programme Leader (Feader – Axe 4) :**

La candidature du GAL Ouest tarnais (Pays Gaillacois et Pays de Cocagne) au nouveau programme Leader 2008-2013 a été retenue. Une convention sera élaborée d'ici la fin 2008 entre le GAL et l'autorité de gestion, cette dernière fixera le montant de l'enveloppe financière attribuée, ainsi que les types de projets et critères de sélection précis. Le programme pourra ainsi être mis en œuvre fin 2008. Il convient de charger le Président d'élaborer et signer cette convention, ainsi que l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre du programme. Il convient également de désigner les 12 élus du Smix membres du futur comité de programmation Leader et de valider la composition de ce comité (composé de 6 élus pour chaque Pays + 6 membres du Conseil de Développement pour chaque Pays + le même nombre de suppléants.

**3. Tourisme :**

- Itinéraire culturel européen du vin : les équipements de lecture de paysage seront installés prochainement sur les étapes de l'itinéraire. Il est proposé de passer avec notre prestataire MIT Conseil un avenant au marché d'un montant d'environ 15 000€ pour l'installation de ces équipements.
- Point sur les autres dossiers en cours

**4. SCoT :**

- Présentation de Delphine VIALAN, chargée de mission aménagement
- Compte-rendu de la commission SCoT du 4 septembre 2008 : information sur la procédure en cours de préparation de l'approbation du SCoT.

**5. Convention territoriale 2008-2013 (ex contrat de Pays)**

En cours d'élaboration, elle comprend un diagnostic du Pays (mis à jour par rapport au contrat de Pays), les enjeux prioritaires pour 2008-2013, la stratégie de développement du territoire et les fiches mesures (qui indiquent les types d'actions éligibles). La convention territoriale sera validée en CTP (Comité Territorial de Pilotage) avec la Région, le Département et l'Etat début Octobre. Il convient avant de la valider en comité syndical. Pour ce faire, vous trouverez ci-joint les fiches mesures proposées et en cours d'examen par les services de l'Etat, de la Région et du Département sur lesquelles vous voudrez bien nous faire par de vos remarques avant ou lors du comité syndical.

**6. Demandes de subvention pour l'ingénierie 2008 du Pays auprès de la Région et du Département**

**7. Culture : compte-rendu de la commission du 21 juin dernier**

**8. Schéma des équipements sportifs : rendu du Schéma et poursuite de l'étude**

**9. Personnel du Smix**

- a. Régime indemnitaire du personnel
- b. Avancement de grade de Mathieu Bonnes et Sabine Giordmaïna

**10. Fixation des indemnités de fonction du Président du Smix et du vice-président délégué au SCoT, conformément aux articles L5211-12, R5212-1 du CGCT**

**11. Modification du nombre de membre du Bureau du Smix : cette modification engendre une modification des statuts du Smix. Il convient d'approuver les statuts ainsi modifiés.**

**12. Schéma économique du Pays : il convient de réactualiser ce schéma**

**13. Questions diverses**

- a. Commission d'appel d'offre du Smix : suite à une erreur dans la composition de la CAO du Smix, il convient de redélibérer pour nommer un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaire et nommer le suppléant du Président de la CAO.
- b. Réalisation d'un journal de Pays.
- c. Avis du Pays sur l'intérêt territorial de la création d'un emploi d'animateur et de chargé de communication pour l'association AGACI : l'association AGACI dépose une demande d'aide financière à la région pour la création d'un emploi au sein de l'association. L'avis du Pays est nécessaire pour l'instruction de cette demande.
- d. Nomination d'un représentant du Pays à l'association Mipydel (Association des Pays de Midi-Pyrénées).

**14. Autres questions diverses**

Avant de commencer à traiter les points à l'ordre du jour, le Président Salvador tient à préciser que si l'ordre du jour est si détaillé c'est pour répondre à des obligations légales et réglementaires du fait qu'au sein du Pays il y a des communes de plus de 10 000 habitants.

Avant de traiter les différents points à l'ordre du jour, le Président Salvador propose de **rajouter le point suivant : délégation au Bureau – passation des marchés publics**. Unaniment les membres du comité syndical acceptent.

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le président propose que le comité syndical accorde, en sus des délégations déjà accordées par délibération du 30 avril 2008, la délégation suivante au Bureau :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés en procédure adaptée c'est-à-dire dont le montant est inférieur à 206 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

Considérant l'article L.5211-10 du CGCT, l'article 13 de la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007, l'avis du Conseil d'Etat du 17 décembre 2003,

- accorde, en sus des délégations déjà accordées par délibération du 30 avril 2008, la délégation ci-dessus au Bureau du syndicat mixte.

Le Président Salvador reprend ensuite le cours de l'ordre du jour.

## 1 - Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 30 Avril 2008

Le Président Salvador indique qu'il serait souhaitable de procéder à quelques petites corrections dans le procès-verbal du Comité Syndical du 30 avril dernier afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés quant à la composition du Bureau Syndical.

↪ **En page 5**, il propose de remplacer la phrase suivante : « les 8 Vice-présidents ayant été élus, le Président propose de procéder à l'élection des membres du Bureau Syndical », par la suivante : « *les 8 Vice-présidents ayant été élus, le Président propose de procéder à l'élection des **autres** membres du Bureau Syndical* ».

↪ **En page 6**, à la suite de la phrase : « Chaque candidat obtient 58 voix. Les 12 membres sont élus à l'unanimité et immédiatement installés dans leur fonction », le Président Salvador propose de rajouter le paragraphe suivant pour compléter l'information concernant la composition du Bureau Syndical :

« **Le Bureau Syndical est donc composé de 21 membres, à savoir :**

- **Le Président du Pays**
- **Les 8 vice-présidents**
- **Les 12 membres qui viennent d'être élus.**

Les membres du Comité Syndical, après en avoir discuté, approuvent à l'unanimité ces modifications sur le procès-verbal du Comité Syndical du 30 avril 2008.

Le Président Salvador propose à l'assemblée de traiter ensuite le point 3 de l'ordre du jour concernant le Tourisme.

Les membres de l'assemblée acceptent cette proposition.

## 2 - Tourisme :

Avant de donner la parole à Bernard Jimenez, le Président Salvador demande à Pierre Verdier de faire un point sur les projets de coopération.

Depuis plusieurs années le territoire du « Grand Gaillacois » et ses éléments patrimoniaux ont retenus l'intérêt de tous.

Les projets de coopérations internationales permettent de perpétuer cette dynamique autour du patrimoine.

D'abord avec le projet concernant les itinéraires culturels européens liés à la vigne avec la ville de Banyuls, la Sicile et la Calabre (Italie). Ce dossier sera déposé à l'institut européen à la fin du mois.

Il s'agira de découvrir le territoire à travers les paysages.

Ce projet en est à sa phase de réalisation.

Il y aura 17 points d'interprétation avec des numéros de téléphones à appeler pour avoir les informations relatives au paysage concerné et une adresse de site internet pour télécharger ces informations avant le voyage.

Bernard Jimenez intervient pour présenter à l'assemblée les maquettes des panneaux qui seront installés dans le cadre de ce projet de coopération « le chemin de la vigne ».

Il indique que ces panneaux ont déjà été mis en place dans la ville de Banyuls. Il précise que concernant les textes audio, la recherche a été faite par MIT Conseil avec des historiens locaux, mais des vérifications ont aussi été faites auprès de personnes des communes du Pays. Le dépliant « Tourisme de Terroir » sera complété avec l'emplacement des points d'interprétation des paysages.

Pierre Verdier poursuit son exposé avec le deuxième projet de coopération qui consiste à promouvoir notre territoire par des actions publicitaires auprès de la grande agglomération la plus proche, (Toulouse en ce qui nous concerne). Ce projet de coopération, en partenariat avec le Portugal et l'Espagne, comprend des actions communes et des actions propres à chaque territoire. Le thème de cette campagne publicitaire est « dépaysement immédiat ». Une première partie de campagne de publicité a eu lieu fin juin (4x3m et chérie FM) et la 2<sup>ème</sup> partie débutera sur notre territoire le 15 septembre prochain, avec une campagne d'affichage en 4x3m, une page de publicités dans la presse écrite (Paris-Match), et sur la TNT.

Par ailleurs, Pierre Verdier indique que le Pays a candidaté auprès du programme SUDOE pour un autre projet de coopération qui permettra de continuer le programme de valorisation des paysages.

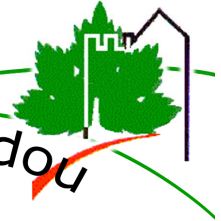
Afin de renforcer notre candidature à ce programme il propose au Pays d'adhérer à l'association européenne ODYSSEA qui regroupe tous les anciens et futurs partenaires des projets de coopération auxquels nous avons ou allons participer.

Dans la continuité du projet de coopération transnationale Leader + mené autour de la construction d'un Itinéraire culturel européen du vin et des vignobles, le Pays Vignoble Gaillacois s'est engagé dans un projet de coopération Interreg ODYSSEA SUDOE avec le Gouvernement des Iles Baléares comme chef de file.

Le projet a pour ambition de construire le réseau européen de cités portuaires, territoires ruraux et de terroirs culturels, patrimoines d'une histoire commune européenne liée au développement de l'activité marchande et de l'économie des territoires oenogastronomiques grâce aux voies navigables. Ce réseau d'acteurs et territoires s'appuiera sur un référentiel européen commun : ODYSSEA.

Afin d'organiser le réseau des territoires et des villes portuaires européennes, les filières professionnelles liées au Tourisme, Nautisme, Patrimoine, Environnement, Oenogastronomie et Artisanat, les Fédérations, des cités portuaires françaises, espagnoles et européennes et l'Association Nazionale Città del VIno ont créé une Association à vocation européenne de droit espagnol (siège à Barcelone) : **Le Groupement Européen pour le Développement et la coopération ODYSSEA-UE.**

L'Association est un outil européen de coopération qui permet d'inscrire dans la durée les programmes établis par ses membres et a pour objectif de :



- Constituer le 1er réseau de coopération territoriale européenne des villes portuaires, fluviales et territoires ruraux en vue de développer des routes historiques (Label Conseil de l'Europe Itinéraires culturels thématiques).
- Amener une valeur ajoutée en termes de stratégies de développement durable, d'outils marketing innovants communs.
- Structurer et promouvoir des destinations d'Excellence Européenne labellisées Odyssea grâce à des stratégies territoriales, marketing, innovations et outils communs.

Le Président Salvador soumet donc au vote de l'assemblée cette demande.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président de procéder à l'adhésion du Pays Vignoble Gaillacois au Groupement Européen pour le Développement et la Coopération ODYSSEA-UE en qualité de membre associé et à payer la cotisation correspondant, et à signer tout document nécessaire à l'engagement et à la mise en œuvre de cette décision.

Pierre Verdier donne ensuite la parole à Bernard Jimenez pour les autres actions en cours en matière touristique.

- ↳ **Tourisme de Terroir** : La fabrication de 150 présentoirs (hébergements, offices de tourisme,...) a été lancée auprès de l'Atelier Occitan du Bois. La délibération suivante est proposée à l'assemblée :

Monsieur le Président explique que la commission tourisme propose d'équiper les différents points de découverte de l'offre touristique du Pays en mobilier de présentation de la documentation touristique, afin de rendre plus lisible cette offre.

Suite à la mise en concurrence réalisée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, il est proposé de retenir l'Atelier occitan du bois, Longueville, 81 600 Gaillac pour un montant de 16 200€ HT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- attribue le marché à l'Atelier occitan du bois pour un montant de 16 200€ HT et donne mandat au président pour signer tout acte se rapportant à ladite opération

- ↳ En ce qui concerne **la production**, les 3 journées de découverte du vignoble et des bastides en bus ont réuni 38 participants, ce qui est un résultat positif. A renouveler en 2009.

- ↳ **La 3<sup>ème</sup> série de Rando-fiches** a été éditée. Il existe donc maintenant 15 rando-fiches. Cela constitue une bonne offre notamment pour les petits circuits. Un travail est actuellement en cours pour composer un circuit de 4 ou 5 jours permettant de faire le tour du Pays.

- ↳ **Mise en place d'un Office de Tourisme de Pôle** : Ici comme sur l'ensemble du territoire national les petits offices ont des problèmes de fonctionnement. Au niveau des offices de tourisme du pays, la réflexion continue et d'ici à 2 mois on proposera plusieurs hypothèses de fonctionnement, le but étant la mise en commun des moyens pour une meilleure efficacité. Il s'agira de maîtriser les dépenses de fonctionnement avec une cohérence dans les actions sur le territoire pour une optimisation du fonctionnement des différents points d'accueil.

- ↳ **Programme de signalisation des équipements touristiques – attribution du marché** :

Monsieur le Président explique que suite à l'étude visant à mettre en place un programme de signalisation des hébergements touristiques, il convient d'attribuer le marché de fabrication et de pose des panneaux de signalisation. Suite à la mise en concurrence réalisée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, il est proposé de retenir la société Tarn Aveyron Signalisation, 11 rue Jacques Monod, ZA Val de Caussels, 81 000 Albi, pour un montant de maximum de 35 918.92€ HT.

Il convient également de valider le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RECETTES	Montant	%
panneaux	35 918.92	42 959.03	Europe (leader +)	21 551.35	60
			Région	7 183.78	20
			autofinancement SMIX	7 183.79	20
TOTAL	35 918.92	42 959.03	TOTAL	35 918.92	100

Monsieur le Président propose de solliciter l'inscription de cette opération à la programmation 2008 de la convention territoriale du pays.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- attribue le marché à la société Tarn Aveyron signalisation pour un montant de maximum de 35 918.92€ HT et donne mandat au président pour signer tout acte se rapportant à ladite opération
- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- sollicite l'inscription de cette opération à la programmation 2008 de la convention territoriale du pays

#### ↩ **Campagne de communication - TLT**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de la campagne de communication touristique du pays, il est proposé de solliciter TLT pour la diffusion d'un spot télévisuel. TLT nous a fait parvenir une offre d'un montant de 10 785.52€ TTC.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Valide la diffusion d'un spot télévisuel sur TLT pour un montant de 10 785.52€ TTC et mandate le président pour signer tout document se rapportant à ladite opération.

Le Président Salvador confirme sa volonté d'avoir des actions coordonnées et précises en matière d'offres touristiques sur le territoire. Il remercie Bernard Jimenez pour sa participation et son intervention.

### **3 - Nouveau programme Leader (Feader – Axe 4)**

Le Président Salvador rappelle que la candidature commune avec notre Pays et le Pays de Cocagne a été retenue.

Ce programme vise à la mise en place d'opérations innovantes et transférables.

Il cède la parole à Anne Péronne pour quelques précisions.

Anne Péronne indique que nous sommes actuellement en phase de pré-conventionnement. Il s'agit de s'assurer que les opérations présentées seront bien co-finançables et d'en vérifier aussi les taux d'ici à la fin de l'année.

A priori, le programme ne devrait réellement pouvoir commencer qu'en début d'année prochaine.

Elle rappelle rapidement les axes qui ont été privilégiés dans ce nouveau programme.

Le Président Salvador indique que ces informations sont disponibles sur le site internet du Pays. Il précise également que le Pays de Cocagne a accepté que notre Pays soit la structure porteuse du GAL, interlocuteur des instances nationales du programme.

Le Président Salvador, à ce titre, demande aux membres du Comité Syndical de lui donner mandat pour s'occuper de toutes les démarches concernant la convention d'engagement avec l'autorité de gestion, le Préfet de région et le CNASEA.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, donne mandat au Président Salvador pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en place du nouveau programme FEADER et l'autorise à signer tout document s'y afférent.

Il s'agit donc maintenant de composer un comité de programmation. Dans cette instance, nous devons y retrouver des élus, des socioprofessionnels à part égale.

Le Président Salvador propose que ce comité de programmation soit composé de :

- ↔ 2 représentants pour Vère-Grésigne
- ↔ 2 représentants pour le Pays Salvagnacois
- ↔ 3 représentants pour le Rabastinois (CORA)
- ↔ 3 représentants pour Tarn et Dadou
- ↔ 1 représentant supplémentaire pour la ville de Gaillac
- ↔ 1 représentant supplémentaire pour la ville de Graulhet

Afin de faciliter le fonctionnement de ce comité de programmation, il suggère de se caler sur la composition du Comité Territorial de Pilotage (CTP) puisque les dossiers qui seront proposés à ce nouveau programme FEADER devront d'abord être présentés au CTP. Il rappelle que les membres du CTP ont été désignés lors du Bureau Syndical du 9 Juin dernier, cependant sa composition n'est pas encore complète.

Le Président Salvador demande aux communautés de communes de bien vouloir délibérer rapidement pour désigner leurs représentants à ce Comité de programmation.

Monsieur Huau intervient pour demander comment pratiquement et concrètement un porteur de projet doit procéder pour que son projet puisse être pris en compte et même avant cela comment faire connaître ce programme auprès de la population.

Le Président Salvador reconnaît qu'il y a un déficit de communication et d'information auprès de la population sur ce sujet et il veillera à y remédier. Il indique que les communautés de communes seront les premiers interlocuteurs des porteurs de projets afin de vérifier que ceux-ci rentrent bien dans le cadre des fiches mesures du programme.

#### **4 – Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**

Le Président Salvador donne la parole à Pascal Néel, vice-président en charge du SCoT.

Pascal Néel présente Delphine Vialan, chargée de mission aménagement - urbanisme, nouvellement recrutée pour conforter le pôle urbanisme du Pays.



Le Président Salvador intervient pour rappeler que ce recrutement a entraîné une augmentation des charges pour le Pays. Celles-ci sont complétées d'une part, avec une augmentation de la cotisation capitaire à hauteur de 50 % du coût du poste, et d'autre part, avec une participation des communautés de communes Vère-Grésigne pour la mise en place du PLUi et de CORA pour la mise en place du PLH.

Le Président Salvador encourage les élus à faire appel à ce pôle de compétences dans le cadre de leurs demandes d'informations en matière d'urbanisme.

Pascal Néel donne ensuite le compte rendu de la Commission Urbanisme qui s'est tenue le 4 septembre.

Les points à l'ordre du jour de cette commission étaient :

- ✚ **La désignation de référents** : c'est-à-dire 6 élus volontaires qui seront chargés d'expliquer le SCoT dans le cadre des projets de document d'urbanisme sur le territoire d'une commune ou communauté de communes.

Ces référents sont :

- ▶ Pascal Néel
- ▶ Paul Salvador
- ▶ Hugues Savignol
- ▶ Alain Costes
- ▶ Jean-Louis Claustre
- ▶ Bernard Miramond

- ✚ **Les thèmes transversaux**

Des thèmes transversaux ont été proposés pour les prochaines commissions : centrales photovoltaïques au sol, adduction d'eau potable, Transports collectifs, Antennes relais, Gravières...

- ✚ **Point sur les avis sur le SCoT**

Pascal Néel indique que la CCI a transmis son avis à toutes les communes du Pays au lieu de l'envoyer uniquement au Pays. Il peut sembler dans l'avis de la CCI que quelques remarques soient pertinentes mais ceux qui ont suivi les débats sur l'élaboration du SCoT depuis le début savent que ce n'est pas le cas.

Pierre Verdier intervient pour faire part de son étonnement quant à la lettre de la CCI d'autant que celle-ci a participé aux débats lors de l'élaboration du SCoT.

L'approbation du SCoT suit donc son cours avec la mise en place de l'enquête publique.

- ✚ **Avis de la commission sur des projets communaux ou intercommunaux**

Rappels du cadre et des critères

Avis :

- PER : PROPOSITION D'AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE



La commission doit donner son avis sur le projet des 40 logements adaptés aux personnes âgées et à haute qualité environnementale qui seront répartis sur 5 sites : Gaillac, Lagrave, Salvagnac, Cahuzac sur vère et Castelnau de Montmiral.

Ce programme bénéficie d'aides de l'Etat dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale (PER).

Dans le cadre de l'appel à projet régional 2008 « logements sociaux économes et emblématiques du développement durable », les communes de Salvagnac, Lagrave, Gaillac et la communauté de communes Vère-Grésigne ont sollicité un avis de la commission SCoT/Urbanisme sur leur candidature relative au projet de construction de 40 logements sociaux adaptés aux personnes âgées et de qualité environnementale (8 logements à Salvagnac, 8 logements à Lagrave, 8 logements à Gaillac, 16 logements sur la communauté de communes Vère-Grésigne). Ce projet est coordonné par le Pays Vignoble Gaillacois.

Le projet de SCoT (arrêté le 5 février 2008) insiste sur la nécessité de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, d'y associer la population, afin de promouvoir cette nouvelle ambition de développement ainsi que l'image d'un territoire attractif et innovant.

Tout ceci doit s'accompagner d'une amélioration de l'environnement urbain et des espaces naturels, afin de préserver la position géographique privilégiée de notre territoire et son attractivité dans la Région Midi-Pyrénées, tout en répondant aux problématiques foncières et d'habitat identifiées lors de l'élaboration du SCoT.

A ce titre, le SCoT, comme le Pays doivent trouver toute leur dimension, celle d'être **des outils de pilotage stratégiques au service de l'action.**

**Il est à constater que ce projet de logements s'appuie sur cette idée d'agir ensemble, de coopérer, de tendre à valoriser la totalité des ressources et moyens de notre territoire afin d'optimiser son développement. Ce projet propose, en effet, une réponse concrète à des réels besoins du territoire et présente un caractère innovant tant au niveau de la méthode « projet » utilisée que des caractéristiques techniques qu'il présente.**

### L'opportunité du projet

Le rapport de présentation du SCoT met en évidence les tendances du territoire relatives aux enjeux démographiques, à la typologie de la population, à sa répartition sur le territoire et nous permet de mettre ces informations en corrélation avec les éléments relevant des problématiques liées au logement.

Ainsi, il est à constater :

- une arrivée massive de population (+ 8,1% de 1999 à 2005)
- une forte population de personnes âgées et des situations d'isolement de plus en plus marquées,
- des parcours résidentiels non satisfaits en raison de la très forte hausse du coût du foncier, des tensions sur le marché du logement, d'un déficit de l'offre locative (publique ou privée)

- un parc social relativement faible (6 % des résidences principales) au regard des besoins potentiels du territoire,
- un parc de logements locatifs sociaux concentré sur les centres urbains.

Les objectifs du projet d'Aménagement et de développement durable du Scot tendent ainsi vers un rééquilibrage de l'offre en logements.

Le document d'orientations générales du SCoT prescrit ainsi de :

- produire des logements en corrélation avec la croissance démographique,
- diversifier l'offre de logements, notamment en encourageant la construction de logements collectifs et en individuel groupé,
- renforcer la mixité sociale avec comme objectif d'atteindre 10% de logements sociaux sur le territoire,
- maîtriser la consommation foncière et les conditions d'urbanisation des extensions urbaines.

### **Les caractéristiques du projet en lien avec les prescriptions du SCoT.**

#### ***Les recommandations du SCoT pour une meilleure mixité sociale :***

Chacun des projets présentés s'inscrivent dans le projet global de développement de la commune et en complémentarité des projets communautaires. Chaque projet est positionné dans le territoire en fonction, d'une part, de la maîtrise foncière des terrains, mais aussi et surtout en fonction des extensions urbaines déjà établies et de celles à venir. Il s'agit là de créer les conditions d'un développement cohérent et durable.

Le choix d'une localisation à proximité des services, des commerces, des équipements mais aussi d'un voisinage dynamique constitue un élément central des préoccupations.

Nous retrouvons la recherche d'une réelle mixité sociale tant dans la localisation géographique du projet que dans la conception urbanistique et architecturale de la construction. En effet, ces groupes de logements sont caractérisés par leur forme « village » créant un environnement sécurisant mais ouvert vers les autres quartiers.

Chaque maîtrise d'ouvrage a ainsi répondu aux objectifs de mixité sociale développés par le projet de SCoT.

#### ***Les recommandations du SCoT sur les déplacements et les dessertes en transports collectifs.***

Dans cette approche globale du territoire et de ses interactions, le SCoT a également pour objectifs de tendre vers une réelle **cohérence entre urbanisation, besoins en déplacements et création de desserte en transports collectifs**. Il est à souligner, dans les projets présentés, la création de liaisons douces permettant de lier les sites de construction des logements aux centre-bourgs mais aussi aux équipements et commerces. Les 5 communes concernées sont desservies en transports collectifs (lignes départementales) et bénéficient pour certaines d'un Transport à la Demande (TAD) et d'un Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

### **Les recommandations du SCoT sur l'environnement et le paysage.**

La stratégie du territoire est d'accueillir de nouvelles populations et activités dans un cadre de vie préservé. Les principes de mise en œuvre de cette stratégie sont de densifier de l'urbanisation, de construire en continuité de l'existant, d'atteindre une réelle intégration paysagère des constructions, de limiter les déplacements, etc...

Les objectifs poursuivis de manière opérationnelle par les projets présentés sont :

- de proposer un parti architectural s'inscrivant dans la réinterprétation des solutions constructives traditionnelles de la région, en utilisant des matériaux locaux courants, et d'ainsi proposer une intégration paysagère optimale des constructions.
- dans le domaine de la **maitrise énergétique**, de réduire les coûts d'usage des logements, notamment les dépenses liées à la consommation d'énergie en atteignant 14 cibles « Haute Qualité Environnementale », mais aussi en installant des équipements d'énergie renouvelable, en optimisant le confort thermique des constructions et en recyclant les eaux de pluie.
- de proposer du logement groupé et non pas individuel, dense et en continuité architecturale avec l'existant et d'ainsi avoir une **gestion économe de l'espace**.
- De s'assurer d'un service de **gestion des déchets** d'une part, au niveau du chantier de construction et en capacité d'accueillir de nouvelles populations.

### CONCLUSIONS

Le projet de construction de 40 logements sociaux adaptés aux personnes âgées est ainsi totalement en accord avec les besoins du territoire et devrait permettre aux communes rurales concernées d'offrir des conditions de logement adaptées aux besoins de leur population. **Ces projets, de manière individuelle et collective, intègrent les recommandations du SCoT et vont même au-delà de certains objectifs, ce qui lui concède une marque d'exemplarité à développer sur notre territoire.**

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Comité Syndical, unanimement décident de donner un **avis favorable au projet de construction de 40 logements sociaux adaptés aux personnes âgées et de qualité environnementale.**

Pour information, les projets en cours :

Interco : 1 PLU-i, 2 PLH, des programmes de déplacements

Communes :

6 cartes communales

4 modifications de POS/PLU

10 PLU (élaborations ou révisions générales)

## 5 – Convention territoriale 2008-2013

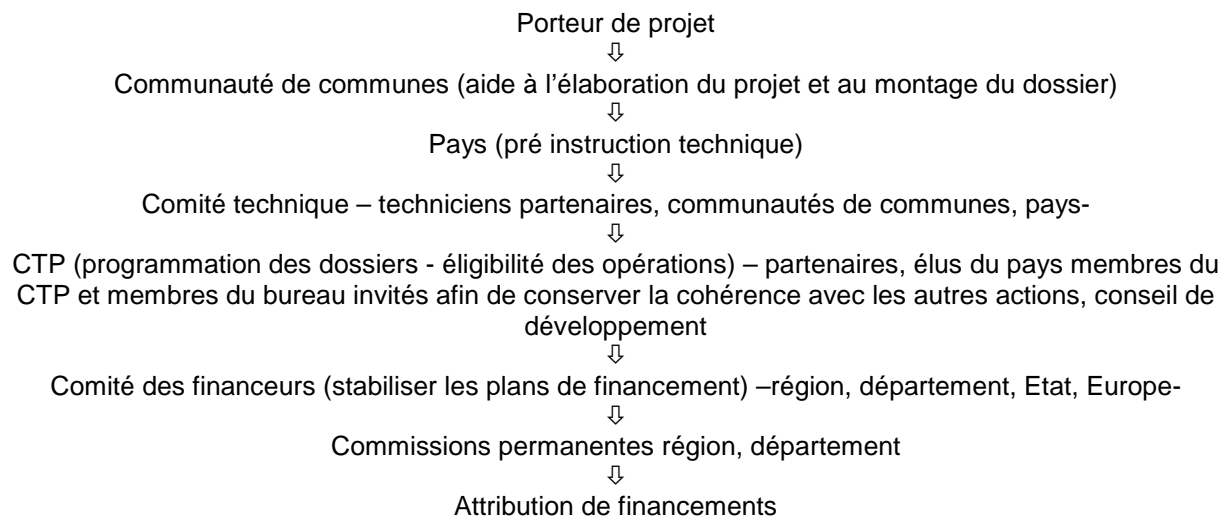
Le Président Salvador rappelle à l'assemblée que la convention territoriale comprend : un diagnostic du territoire, un bilan du contrat de pays 2004-2006, les principaux défis devant être relevés, la stratégie du territoire pour 2008-2013, et les fiches mesures qui indiquent les types d'actions que soutiennent les partenaires Région, Département et Etat. Jean Tkaczuk a validé le contenu des fiches mesures en tant que conseiller régional.

Il faut apporter 2 précisions :

- ↳ Ces fiches mesures sont actuellement en cours de relecture auprès de l'Etat et de la Région, il faut s'attendre à des changements. La validation de cette convention se fera lors du CTP prévu début octobre.
- ↳ Ces fiches mesures listent les types d'actions éligibles, et non les projets. Les porteurs de projets notamment communes et communautés de communes disposent de toute la période 2008-2013 pour monter leurs projets et les réaliser en sollicitant des aides financières des partenaires dans le cadre de cette convention.

Il y aura 2 programmations de dossiers de projets par an.

A chaque programmation, les dossiers de projets suivent le circuit d'instruction ci-dessous :



Le Président Salvador donne la parole à Jean Tkaczuk pour compléter son exposé.

Jean Tkaczuk indique d'une part que la convention territoriale comprend le projet de reconversion urbaine et les actions de réhabilitation des friches du bassin graulhérois. D'autre part, la région soutiendra en priorité 3 thématiques : l'accès des handicapés dans les bâtiments publics et tout autre aménagement sur le territoire en matière d'accueil de cette population, l'aménagement de parkings de gares et les actions de développement durable.

Jean Tkaczuk pour conclure tient à saluer le travail fourni par Marion Duclot sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

Vu le Contrat de Projets 2007 / 2013 signé par l'Etat et la Région le 8 mars 2007 et notamment les articles 28 à 34,

Vu la Convention d'Application du Volet Territorial du Contrat de Projets signée par l'Etat, la Région et les Départements de Midi Pyrénées le 18 décembre 2007,

Vu la Charte de Développement du Pays de mars 2003,

- approuve le projet de convention territoriale 2008-2013 tel que présenté ce jour
- mandate le président pour signer la convention territoriale ainsi que tout acte se rapportant à ladite opération

## **6 – Demandes de subventions pour l'ingénierie 2008 du Pays auprès de la Région et du Département**

Le Président Salvador indique que l'Etat n'accorde plus de crédit pour 2008 au titre de l'ingénierie. Il tient cependant à préciser que le fonctionnement du pays n'en pâtira pas.

Et à ce titre, le Pays doit faire les demandes des subventions auprès de la Région et du Département.

Le Président Salvador demande donc à l'assemblée de lui donner mandat pour engager ces procédures.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité donne mandat au Président Salvador pour engager les procédures nécessaires auprès de la Région et du Département en matière d'ingénierie.

## **7 – Culture : compte-rendu de la Commission du 21 juin dernier**

Le Président Salvador souligne que cette compétence est souvent au niveau communal. Par ailleurs, il indique que la Région (l'Etat – DRAC- se désengage) incite à recruter un chargé de mission culture avec une aide au financement de ce poste à hauteur de 40 % sur 3 ans, avec un possible renouvellement de 3 ans.

La Région a indiqué que s'il n'y a pas de recrutement tous les crédits pour les animations seront gelés.

La Commission Culture s'est donc réunie le 21 juin dernier pour débattre de ce problème.

Le Président Salvador donne la parole à Henry Féral, vice-président en charge de la Culture.

Henry Féral rappelle les actions souhaitées en matière de politique culturelle au niveau du pays :

Elaboration du schéma culturel, avec 3 orientations prioritaires choisies par les élus :

- favoriser le lien entre les acteurs culturels par un renforcement de l'animation, faisant du pays un « centre de ressources » pour les acteurs culturels
- engager une approche concertée pour la diffusion culturelle par l'optimisation de l'offre culturelle, à travers une approche globale des équipements de diffusion (hiérarchisation, priorités, rayonnement, accès en particulier des jeunes publics, mise en réseau des acteurs...)
- et surtout inscrire la culture comme outil et levier du développement global du territoire, enrichissant notamment les actions touristiques, environnementales, économiques...par exemple à travers le patrimoine (inventaire, qualification, mise en réseau des musées et centres d'interprétation...).



Ce schéma culturel a été validé en commission permanente de la région le 15 juin 2006. Le profil du poste du chargé de mission culture défini par rapport à ces 3 orientations a été validé par la région et la DRAC.

Reste en suspend : **les missions du chargé de mission qui devraient tourner autour de l'inscription du patrimoine dans l'économie.** Une des orientations prioritaires inscrites dans la convention territoriale est de mettre en réseau les sites d'interprétation du patrimoine existants. Son profil proposé : coordonnateur (cf. chargé de mission tourisme) + monteur de projets (animation et dossiers), en quelque sorte le pendant de B. Jiménez pour la culture. D'ailleurs les actions des 2 chargés de mission seraient inévitablement imbriquées : **culture et tourisme étant les leviers du développement global du Pays.** Le Pays Cathare suit ce type de démarche et a pour finalité d'arriver en fin 2008 à devenir un Pays d'Art et d'Histoire, tout comme vient de le devenir le Pays de Daure et Luron depuis 2007. Il faut préciser que le président national des Pays d'Art et d'Histoire est Martin Malvy. C'était également la conclusion du cabinet « Objectif Patrimoine » missionné par le Pays.

Restera à régler les situations de l'Archéosite de Montans et de Maison des métiers du cuir. Ces deux entités sont intéressantes au titre de la conservation de la mémoire du Pays et à titre pédagogique. Notre richesse patrimoniale, la qualité de nos paysages et nos actions touristiques nous permettraient certainement ainsi d'accéder au label de Pays d'Art et d'Histoire.

En liant ainsi la Culture au tourisme, c'est la création d'un véritable volet économique pour le Pays.

Monsieur Terral, maire de Brens, demande si le Camp de Brens pourrait s'inscrire dans ce cadre du patrimoine de mémoire.

Henry Féral lui confirme qu'effectivement le Camp de Brens en est un très bon exemple.

A la vue de ces éléments de réflexion il s'agit donc d'orienter un recrutement de chargé de mission vers un profil plus « Patrimoine, Culture, Musée » et moins « animateur de spectacles vivants, etc. ».

Henry Féral suggère que la Commission Culture se réunisse très prochainement afin de définir concrètement le profil de poste et les missions en vu d'un recrutement.

---

#### **Note sur le label « pays d'art et d'histoire »**

But : faire connaître le patrimoine du pays aux habitants afin qu'ils se l'approprient, et aux touristes notamment au titre de l'industrie touristique et de ses retombées économiques.

Nos atouts :

- un patrimoine riche : 4 ZPPAUP, plus beaux village de France, des zones Natura ...
- un inventaire du patrimoine (élément fort pour monter la candidature) qui débutera début 2009. Présentement le pays avec l'accord du président du Conseil général bénéficie de l'équipe du CAUE qui vient de terminer l'inventaire patrimonial de la partie tarnaise du Parc Régional.
- Un itinéraire culturel du vin en cours d'aménagement : ce dernier crée du lien entre les éléments de patrimoine, ce qui est l'objectif d'une candidature « Pays d'art et d'histoire » –les sites d'interprétation pourraient y être intégrés, et une offre de découverte du patrimoine « pays » (fil rouge dans les sites, espaces pays, muséographie à retravailler...) pourrait être créée.
- Une politique touristique avec un réseau d'offices de tourisme qui fonctionne et qui sera un relais essentiel pour faire connaître l'offre

Monsieur Féral indique qu'il va participer fin septembre aux Ateliers du Patrimoine organisés par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées. Il préparera un compte rendu sur ce sujet qu'il fera annexer au procès-verbal de ce comité.

Le Président Salvador remercie Monsieur Féral pour son intervention et son implication sur ce sujet.

Le Président Salvador indique que le Département du Tarn et la Région avaient lancé au Sud du département à Sorrèze un inventaire du Patrimoine qui a été mené par le CAUE du Tarn. Le CAUE va nous fournir les cahiers qui ont été publiés à la suite de cet inventaire dans le Sud du département. Cette mission dans le Sud du département étant terminée, le CAUE propose de venir faire le même travail sur le territoire du Pays. Concrètement, le Pays accueillerait 2 personnes du CAUE dans ses locaux pour 2 ou 3 ans. Cette action serait un parfait complément pour les missions qui seraient confiées au Chargé de mission Culture.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Valide la réalisation en partenariat avec le CAUE de l'inventaire du patrimoine du pays et mandate le président pour passer tout acte et signer tout document se rapportant à ladite opération.

Henry Féral intervient en précisant que pour la bonne réussite de cet inventaire, toutes les communes du Pays devront faire connaître aux deux personnes du CAUE tout document existant susceptible de les intéresser ainsi que d'éventuelles personnes ressources disponibles.

Afin de faciliter au mieux l'organisation du travail des deux personnes du CAUE il serait souhaitable de mettre en place une Commission Mixte qui regrouperait des membres de la Commission Urbanisme, de la Commission Tourisme et de la Commission Culture. Cette Commission Mixte définirait ainsi les orientations à donner à cet inventaire.

Le Président Salvador en profite pour rappeler que Bernard Jimenez en charge du Tourisme pour le Pays n'est pas salarié de notre structure mais est mis à notre disposition par le CDT.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- Valide la réalisation en partenariat avec le CAUE de l'inventaire du patrimoine du pays et mandate le président pour passer tout acte et signer tout document se rapportant à ladite opération.

## **8 – Schéma des équipements sportifs : rendu et poursuite de l'étude**

Le Président Salvador rappelle que ce schéma était pour le Pays un outil de réflexion et un choix politique mais aussi parce que les partenaires susceptibles d'être sollicités pour des financements nous le demandaient.

Ce schéma a permis de faire un point intermédiaire sur les besoins en termes de piscines sur le territoire.

Un deuxième rendu est en cours et devrait être présenté lors d'une prochaine réunion du Bureau Syndical.



## 9 – Personnel du Syndicat Mixte

Monsieur le Président explique que par délibération du 13 décembre 2006, le syndicat mixte était assimilé à une commune de moins de 2 000 habitants. Or conformément à l'article L.5711-1, titre 1<sup>er</sup>, livre 7<sup>ème</sup> du CGCT, les syndicats mixtes constitués exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale sont soumis aux dispositions des chapitres 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre 2 du CGCT, et en particulier à l'article L.5211-1. Ce dernier stipule que « ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus ». Il découle du présent article que le syndicat mixte, comprenant 2 communes de 3 500 habitants et plus, est assimilable à une commune de plus de 2 000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- conformément aux critères prévus par le décret n°88-546 du 6 mai 1988 relatif aux emplois fonctionnels dans les établissements publics, selon les critères d'éligibilité des fonctions à la Nouvelle Bonification Indiciaire, et conformément au décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié par le décret n°2006-951 du 31 juillet 2006, portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,
- considérant que le syndicat mixte est un établissement public local ne figurant pas sur la liste prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-1 du CGCT,
- considérant par conséquent que le syndicat mixte est un établissement public local assimilable à une commune de plus de 2000 habitants,
  
- VALIDE l'assimilation du syndicat mixte à une commune de plus de 2000 habitants,
- CHARGE Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération notamment pour l'attribution de la NBI

## A – Régime indemnitaire du personnel

Le Président Salvador donne la parole à Michel Bielsa, en charge des questions sur les Ressources Humaines pour le Pays.

Michel Bielsa expose la situation :

### **Miren MARTIN-ITURRIA – ingénieur territorial 4<sup>ème</sup> échelon**

Avec l'arrêt du SCoT, le travail lié à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, les sollicitations de plus en plus nombreuses des collectivités sur la planification ou l'instruction du droit des sols, un pôle urbanisme se crée au pays, intégrant Miren Martin-Iturria et Delphine Vialan. C'est pourquoi il est proposé d'instituer pour cette salariée la NBI (Nouvelle bonification indiciaire) à hauteur de 25 points correspondant aux fonctions suivantes :

« Encadrement d'un service administratif requérant une technicité particulière en matière de contentieux ou d'actions liées au développement et à l'aménagement de la collectivité »

### **Marion Duclot –Attaché territorial 4<sup>ème</sup> échelon**

Elle bénéficie d'une NBI de 15 points (soit 68.01€) instituée pour la fonction suivante : « direction d'un établissement public local assimilable à une commune de moins de 2 000 habitants ». Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-1 du CGCT, le SMIX est en réalité assimilable à un EPCI qui comprend une commune de 3 500 habitants et plus, donc automatiquement assimilable à une commune de plus de 2 000 habitants. Il est donc proposé de régulariser la situation et d'instaurer une NBI de 30 points

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent les conditions des régimes indemnitaires qui lui ont été exposées.

## **B – Avancement de grade de Mathieu Bonnes et Sabine Giordmaïna**

Suite à leur réussite à l'examen professionnel, Mathieu Bonnes et Sabine Giordmaïna peuvent passer du grade d'adjoint administratif territorial 2<sup>ème</sup> classe au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Pour ce faire, le syndicat mixte doit proposer un taux de promotion, c'est-à-dire un ratio agent promu / agents promouvables.

Vu l'avis du CTP du 4 septembre 2008, il est proposé de fixer un taux de promotion unique de 100% au sein du SMIX pour l'année 2008.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent les avancements de grade pour Mathieu Bonnes et Sabine Giordmaïna dans les conditions qui leur ont été exposées.

## **10 – Fixation des indemnités de fonction du Président et du Vice-président délégué au SCoT**

Le Président Salvador indique que cette question n'avait pas été traitée lors du dernier comité syndical. Il convient de le faire maintenant.

Il propose les conditions suivantes :

Conformément aux articles L.5211-12, R.5212-1 et R.5711-1 du CGCT, il est proposé :

- de fixer le taux de l'indemnité de fonction du président du syndicat mixte à 15% (de l'IB 1015) soit 561.19€ mensuel
- de fixer le taux de l'indemnité de fonction du vice-président délégué au SCoT à 6% soit 224.47€ mensuel.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent les conditions d'indemnités versées au Président et au Vice-président délégué au SCoT telles qu'exposées ci-dessus.

## **11 – Modification du nombre de membres du Bureau Syndical du Pays**

Pascal Néel, le Président de la Communauté de Communes de Tarn et Dadou, à l'origine de cette demande indique que celle-ci n'a plus lieu d'être.

Le Bureau Syndical du Pays reste donc à 21 membres répartis tel que :

- ↙ 4 délégués pour Vère-Grésigne dont M. Salvador, Président du Pays et M. Féral, Vice-président du Pays
- ↙ 3 délégués pour le Pays Salvagnacois dont Messieurs Miramond et Paulin, Vice-présidents du Pays
- ↙ 5 délégués pour Cora dont Messieurs Brest et Verdier, Vice-présidents du Pays
- ↙ 9 délégués pour Tarn et Dadou dont Mademoiselle Fita, Messieurs Néel et Cartiaux, Vice-présidents du Pays.

Le Président Salvador informe l'assemblée que la Préfecture a cependant demandé que nous remettions en forme et à jour nos statuts. En effet, depuis les statuts établis le 4 mars 2003, plusieurs arrêtés ont été pris afin de les modifier, bien sûr ayant été au préalable validés en comité syndical, mais nous n'avons jamais pris le temps de tous les compiler dans un nouveau document statutaire.

Le Président Salvador demande mandat à l'assemblée pour procéder aux démarches nécessaires pour établir ces nouveaux statuts.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, donnent mandat au Président Salvador pour effectuer auprès de la Préfecture les démarches nécessaires pour faire établir ces statuts remis à jour.

## **12 – Schéma économique du Pays**

Le Président Salvador informe les membres du Comité Syndical qu'il convient de réactualiser le Schéma économique du Pays, et notamment de déterminer les zones de type 1 et de type 2 tel que le demande la Région. Sans cette réactualisation les demandes de subvention risquent d'être bloquées. Il s'agit de refaire une analyse plus en profondeur avec les perspectives qui peuvent en découler. Des contacts vont être pris avec les services de la Région pour savoir dans quel cadre on pourra piloter ce schéma.

Jean Tkaczuk intervient pour préciser que la Région a fait le choix d'être le chef de file dans le domaine du développement économique. Il fait remarquer que le projet des « Portes du Tarn » n'est pas sur notre territoire. Il constate également que sur le territoire il y a beaucoup de zones d'activités mais qu'elles ne sont pas spécialisées ce qui peut éventuellement les desservir.

Pascal Néel rebondit sur cette dernière remarque pour indiquer que la zone d'activités de Graulhet, spécialisée dans l'aéronautique ne s'est pas vendue plus facilement. Il indique que Tarn et Dadou a lancé une étude sur la problématique des zones d'activités sur son territoire.

Jean Tkaczuk est d'accord avec l'observation de Pascal Néel, mais pour la Région la spécialisation n'en reste pas moins un point important. Ce nouveau schéma économique devra redéfinir les zones prioritaires. Il faudra prendre en compte les éléments de développement en périphérie du territoire, tels que notamment :

- ↳ l'axe de la D999, lien très important vers l'A20
- ↳ l'implantation possible d'une gare TGV au Sud de Montauban

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- approuve la réactualisation du schéma des infrastructures économiques du pays
- charge Monsieur le Président de conduire la réflexion
- charge Monsieur le Président de solliciter des aides financières auprès de la Région, du Département et de l'Etat dans le cadre de la convention territoriale (fiche mesure 4 Structurer l'offre économique)

## **13 – Questions diverses :**

### **A – Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Le Président Salvador informe les membres du comité syndical que la Préfecture n'a pas validé la délibération du comité syndical du 30 avril dernier qui concernait la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de mettre en place une commission d'appel d'offres conformément à l'article 22 du Code des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- - décide de mettre en place une commission d'appel d'offres du syndicat mixte.

Sont élus à l'unanimité :

**Président** : Paul Salvador (son représentant sera désigné par arrêté du président)

**Membres Titulaires** :

Bernard Miramond

Jean Noblet

Pascal Neel

Jacques Cartiaux

Alain Brest

**Membres Suppléants** :

Ernest Giorgiutti

Georges Roques

Michel Bielsa

Charles Pistre

Sylvère Nivelais

## **B – Réalisation d'un journal de Pays**

Avant de traiter ce point de l'ordre du jour, le Président Salvador profite que l'assemblée soit réunie pour présenter aux élus le guide « Petite Enfance » réalisé par le Pays et imprimé en 15 000 exemplaires. Il explique que ce guide sera distribué dans les mairies et les communautés de communes sur tout le territoire du Pays.

Par ailleurs, la quantité de papier initialement prévue pour l'impression de ce guide a été trop importante. L'imprimerie Escourbiac, pour ne pas nous faire perdre ce papier nous a proposé d'imprimer en 15 000 exemplaires une plaquette A4 recto-verso pour présenter le Pays et ses missions également distribuée en Mairie et dans les communautés de communes.

Le Président Salvador en vient maintenant au point de l'ordre du jour, à savoir la réalisation d'un journal de Pays. Le Président Salvador indique que c'est la maquette du dernier journal de Pays qui sera réutilisée avec une réactualisation des informations courant 2009.

Monsieur Copillet profite de ce sujet, concernant la communication, pour demander si c'est nécessaire que le Pays dépense autant en frais d'affranchissement pour transmettre aux élus délégués au comité syndical à la fois la convocation et tous les documents afférents à l'ordre du jour ?

Le Président Salvador lui indique que c'est une obligation légale d'envoyer par courrier ces documents. Pour l'instant, l'Etat n'envisage pas de dématérialiser cette procédure.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- approuve la réalisation d'un journal de pays
- charge monsieur le président de mener toute action et signer tout document se rapportant à ladite opération, et notamment de retenir après mise en concurrence (procédure adaptée - article 28 du code des marchés publics) un prestataire chargé de la conception et de l'impression.

### **C – Demande de l'avis du Pays par l'AGACI**

Le Président Salvador explique que l'association AGACI de Gaillac demande l'avis du Pays sur l'intérêt territorial de la création d'un emploi d'animateur et de chargé de communication au sein de leur structure pour déposer une demande d'aide financière à la Région.

Le Président Salvador précise qu'il n'y a pas d'engagement financier pour le Pays

Dans le cadre du dispositif « Emplois Associatifs Territoriaux Midi-Pyrénées », l'association AGACI a le projet de créer un emploi d'animateur chargé de communication à temps plein. Ce poste permettrait de renforcer l'animation commerciale effectuée par l'AGACI sur Gaillac, afin de dynamiser les marchés et salons existants, de créer de nouvelles formes de marchés et salons correspondants à de nouveaux besoins et d'en assurer la promotion pour un rayonnement territorial. Ce poste permettrait de dynamiser le tissu économique local, de développer les circuits courts et d'accroître le rayonnement de ces manifestations sur le pays.

A ce titre, ce projet s'inscrit dans les axes de développement prioritaires du pays telles que définies dans la convention territoriale 2008-2013: axe 2 structurer l'offre économique, fiche-mesure 5 « favoriser la création et le maintien d'activités économiques (commerce, artisanat, services) de proximité, dans les centres bourgs et les extensions urbaines et développer de nouveaux créneaux »

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- soutient le projet de création d'un emploi d'animateur chargé de communication par l'association AGACI au titre de l'intérêt territorial que revêt ce projet pour le maintien et le développement des activités économiques sur le pays.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du dispositif « emplois associatifs territoriaux » et ne vaut en aucun cas engagement à pérenniser le poste à la fin des 3 années d'aide de la région.

### **D – Nomination des représentants du Pays à l'Association Mipydel (Association des Pays de Midi-Pyrénées)**

Le Président rappelle que l'association MIPYDEL rassemblant l'ensemble des pays et parcs naturels régionaux a été mise en place en 2007, et a pour rôle d'organiser l'expression collective des pays et parcs de la région Midi-Pyrénées, de représenter cette expression auprès des instances dédiées aux politiques de développement territorial, d'assurer la veille et la mutualisation des informations techniques et enfin de participer aux réseaux régionaux et nationaux et constituer ainsi un relais local. Par délibération du 12 avril 2007, Charles Pistre et Henry Féral avaient été désignés représentants du pays à l'assemblée générale de l'association.

Suite au renouvellement électoral, il convient de désigner à nouveau deux représentants.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur Henry FERAL et Monsieur Pierre VERDIER, vices-présidents du syndicat mixte du Pays pour représenter le Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou à l'Assemblée Générale de l'association
- DECIDE de s'acquitter de la cotisation d'adhésion à l'association chaque année

Le Président Salvador demande aux membres du Comité Syndical s'ils sont d'accord pour rajouter les points suivants à l'ordre du jour des questions diverses :

- ✂ Conditions de loyers pour les locaux du Pays
- ✂ Décision modificative sur le Budget Annexe (programme Leader+)
- ✂ Validation de la liste des délégués du Pays au Comité Territorial de Pilotage
- ✂ Rectification du budget pour la réalisation du guide petite enfance

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le rajout de ces points à l'ordre du jour.

### **E – Les conditions de loyers pour les locaux du Pays.**

Le Président Salvador explique qu'en Avril dernier les conditions de loyers pour les locaux du Pays ont changé. En effet, bien que le loyer n'a pas augmenté et reste à 350€ mensuel, celui-ci n'inclut plus comme précédemment les prestations d'une femme de ménage pour l'entretien des locaux de l'Abbaye St Michel. De plus, le loyer n'a pas été augmenté bien que nous bénéficions aussi un bureau supplémentaire dans la Maison Dom Vayssette en plus des locaux de l'Abbaye St Michel.

Bien que n'ayant pas précédemment reçu mandat de l'assemblée le Président Salvador explique qu'il a dû rechercher un prestataire de services pour effectuer les 2 heures hebdomadaires de ménage pour les locaux de l'Abbaye St Michel.

Le devis retenu a été celui de l'entreprise « Ménage Service Professionnel » pour un coût horaire de 16.50€HT soit un coût mensuel de 132.00€HT.

Après en avoir discuté, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le choix et la décision du Président Salvador avec effet rétroactif à compter du 25 Août 2008.

### **F – Décision modificative sur le Budget Annexe (programme Leader+)**

Le Président propose la modification suivante au budget annexe du syndicat mixte. Il s'agit de réajuster le montant des aides à verser aux bénéficiaires du programme leader. La nouvelle liste est annexée à la présente délibération.

#### **Section de fonctionnement- Dépenses**

- Article 65714 : -1 180.32 €
- Article 65715 : -28 525.43 €
- Article 65735 : - 1741.70 €
- Article 65718 : 17 231.35 €
- Article 65738 : 15 565.40 €
- Article 6574 : -1349.30 €

Après en avoir délibéré, Les membres du comité syndical décident à l'unanimité la modification du budget annexe dans les conditions précédemment énoncées.

## **G - Validation de la liste des délégués du Pays au Comité Territorial de Pilotage**

Monsieur le président fait part à l'assemblée de la nécessité de mettre en place un Comité Territorial de Pilotage (CTP) pour mettre en œuvre la convention territoriale 2008-2013.

Ce Comité associe l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil général, le Syndicat Mixte du Pays ainsi qu'un représentant du Conseil de développement.

Il a pour rôle :

- de favoriser la concertation entre les différents partenaires institutionnels concernés ;
- de proposer et de préparer le contenu de chacune des étapes de mise en œuvre de la convention territoriale qui lui est soumise ;
- de suivre l'état d'avancement des programmes opérationnels annuels et de veiller à la cohérence des réflexions préparatoires à leur élaboration ;
- d'identifier, de proposer et de sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du programme opérationnel annuel ;
- de procéder à l'évaluation en continu de la convention territoriale ;
- de mobiliser, en tant que de besoin, les compétences techniques extérieures au territoire.

Il est proposé que les représentants du syndicat mixte au CTP soient :

Pour la communauté de communes Tarn et Dadou :

↳ Pascal Néel, Claire Fita, Marie-Thérèse Plageoles, Charles Pistre

Pour la communauté de communes Vère-Grésigne :

↳ Paul Salvador

Pour la communauté de communes du Pays Salvagnacois :

↳ Bernard Miramond

Pour la communauté de communes du Rabastinois :

↳ Michel Bielsa

Les autres membres du Bureau seront également invités lors de chaque réunion du CTP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- désigne les personnes ci-dessus proposées comme membres du Comité Territorial de Pilotage du Pays

## **H - Rectification du budget pour la réalisation du guide petite enfance**

En référence à la délibération du 05 février 2008, Le Président propose la modification suivante au budget du projet de guide petite enfance.

Il s'agit de réajuster le montant de la dépense totale compte tenu des nouvelles modalités de réalisation de cette opération, à savoir que l'impression du document a été confiée à l'Imprimerie Escourbiac ; l'agence Vent d'autan conservant la mission de conception.



Le montant des dépenses s'établit donc de la manière suivante :

- prestation cartographique (Mr Valentin)	181,35 € TTC
- prestation de conception (Vent d'autan)	3 994,64 € TTC
- prestation d'impression (Escourbiac)	4 813,90 € TTC
<b>Total dépenses</b>	<b>8 989,89 € TTC</b>

Le Président précise que ce guide a été financé à 80 % par le programme Leader+.

Après en avoir délibéré, Les membres du comité syndical décident à l'unanimité la modification du budget du guide petite enfance dans les conditions précédemment énoncées.

## 14 – Autres questions diverses

Le Président Salvador souhaite donner la parole à Monsieur Bernard Miramond, Président de la Communauté de Communes du Pays Salvagnacois afin qu'il puisse présenter à l'assemblée d'élus présents le projet de construction d'une usine de fabrication de granulés végétaux de chauffage de la Coopérative de Blé de Salvagnac.

Monsieur Miramond remercie le Président Salvador pour l'occasion qui lui est donnée de distribuer et présenter la plaquette d'information que la Coopérative de Blé a donc préparée à cette occasion.

Il indique que ce projet est en cours de finalisation. Ce projet est soutenu par le Pays, puisque les granulés de bois seront utilisés sur certains sites concernés par le projet de logements sociaux adaptés aux personnes âgées et à haute qualité environnementale, de même que pour l'école de Cahuzac-sur-Vère.

Ce projet de la coopérative de blé s'inscrit dans le cadre du PER.

Il indique que pour un rendement optimum, il est recommandé d'utiliser une chaudière poly-combustible. L'évolution des prix de ces granulés devrait être stable avec un retour sur investissement très rapide avec en plus un gain d'espace sur le volume de stockage sans parler de l'impact réduit sur l'environnement.

Monsieur Miramond encourage les élus à se renseigner auprès de la Coopérative de Blé et leur demande de bien vouloir diffuser cette information auprès de leur mairie respective et administrés susceptibles d'être intéressés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président Salvador à 16H50.

  
Paul SALVADOR  
Président

## Annexe au procès-verbal du Comité Syndical du 5 septembre 2008

### ATELIERS DU PATRIMOINE DE MIDI-PYRENEES

3<sup>ème</sup> Session – 24 Septembre 2008

#### Extrait de l'éditorial de Monsieur Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées :

« La Région Midi-Pyrénées a engagé, en 2004, une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique régionale ambitieuse en faveur du patrimoine.

Notre démarche se fonde sur l'expérimentation, menée entre 2003 et 2006, puis sur le transfert effectif aux Régions en 2007 de la compétence en matière d'inventaire général du patrimoine culturel (loi du 13 août 2004).

Cette stratégie s'appuie sur une idée forte : le développement par le patrimoine. Elle intègre à la fois la chaîne opératoire (connaissance, conservation, valorisation) et la transversalité avec l'ensemble des compétences régionales (Aménagement du territoire, Développement durable, Développement économique, Formation). »

#### Intervention de Jean-Luc Morinière (représentant du Pays d'Art et d'Histoire des Vallées d'Aure et du Louron) : « *Le Pays d'art et d'histoire : ses effets en termes de développement local et d'aménagement* ».

« Au moment où certains parlent d'une panne de vrais projets de territoire, il apparaît que la mise en œuvre d'un PAH contribue avantageusement à faire bouger un territoire avec ses habitants et ses acteurs dans une démarche participative de développement.

Outre les effets économiques attendus, en particulier des flux de tourisme culturel tout au long de l'année, le Pays, avec son projet culturel et son service éducatif, participe d'un sentiment d'appartenance à un lien. Celui-ci est fortement identitaire pour les habitants, natifs, nouveaux venus et résidents secondaires.

S'y retrouvent et s'y dynamisent en partenariat tous les acteurs, les collectivités locales, les associations, les écoles et le collège du lieu.

Enfin, le Pays a d'autres effets au plan de l'aménagement des petits territoires. C'est ainsi qu'en montagne ; le vieux bourg, dépassé par les stations de ski, se réapproprie son patrimoine et reprend du service culturel. Les vallées, elles qui avaient tendance à se tourner le dos, renouent des liens et avancent mieux, ensembles, dans l'intercommunalité, source de nouveaux projets patrimoniaux et touristiques, qui vont bien au Pays et qui en renforcent l'image. »